



## Conseil d'administration

309<sup>e</sup> session, Genève, novembre 2010

GB.309/10

### DIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## Rapport du Groupe directeur sur le suivi de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable

### Rapport oral du président du groupe directeur, M. Jemal, ambassadeur de la Tunisie et représentant permanent de la Tunisie auprès des Nations Unies à Genève

1. Le Groupe directeur sur le suivi de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable a tenu sa troisième réunion le 12 novembre 2010, sous la présidence de M. Jemal (gouvernement, Tunisie), Président du Conseil d'administration, et la vice-présidence de MM. Funes de Rioja (groupe des employeurs) et Trotman (groupe des travailleurs). La composition du groupe directeur était la suivante: 16 membres gouvernementaux (Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Chine, Etats-Unis, France, Jordanie, Kenya, Nigéria, Pakistan, Pérou, Singapour, Suède, République tchèque, Tunisie et Uruguay), huit membres employeurs et huit membres travailleurs. D'autres membres du Conseil d'administration ont assisté à la réunion en qualité d'observateurs.
2. Il y a lieu de rappeler que, à sa dernière réunion tenue le 19 mars 2009, le groupe directeur a décidé de se réunir à nouveau pendant la 309<sup>e</sup> session du Conseil d'administration pour étudier les enseignements tirés de la première discussion récurrente sur l'emploi et pour faire le point sur les progrès dans la mise en œuvre du suivi de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable.

### Examen de l'organisation de la première discussion récurrente sur l'emploi

3. Le premier point à l'ordre du jour du groupe directeur était l'«Examen de l'organisation de la première discussion sur la question récurrente consacrée à l'emploi». Le document était soumis pour discussion et orientation.
4. M. Guy Ryder, directeur exécutif du Secteur des normes et des principes et droits fondamentaux au travail, a présenté le document et a attiré l'attention des participants sur les questions énumérées au paragraphe 12. Il a souligné qu'il est important de mener une réflexion ouverte et franche sur le déroulement de la première discussion récurrente, de

telle sorte que les enseignements tirés puissent servir à l'organisation de la prochaine discussion récurrente, qui sera consacrée à la sécurité sociale et se tiendra en juin 2011.

5. Un débat fructueux s'en est suivi. Il a porté sur les enseignements tirés de la préparation et de l'examen du rapport pour la discussion récurrente sur l'emploi de 2010.
6. De façon générale, les longues consultations concernant l'établissement du rapport pour la discussion récurrente (y compris les débats au sein de la Commission de l'emploi et de la politique sociale) ont été jugés satisfaisantes. Elles ont contribué aux résultats de la discussion récurrente. En ce qui concerne les prochaines discussions récurrentes, il a été estimé que des débats préliminaires, notamment au sein des commissions compétentes du Conseil d'administration, pourraient faciliter un consensus sur la teneur et la structure du rapport. Cependant, il a été souligné que les discussions récurrentes auront toutes leurs spécificités et qu'il ne faudrait donc pas partir du principe qu'un seul et même modèle pourrait leur être appliqué.
7. S'agissant de l'équilibre entre les enjeux de politique générale et les activités de l'OIT examinés dans le rapport, le groupe directeur a considéré que les activités de l'OIT et les enseignements tirés de leur mise en œuvre devraient être traités en parallèle avec une analyse de la situation concrète des Etats Membres et de leurs enjeux de politique générale. Il a été pris note de l'importance qu'il y a à trouver un juste milieu entre ces deux composantes. A cet égard, des consultations préalables à l'établissement du rapport pourraient fournir des orientations utiles. Dans l'esprit de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, il est également important de concevoir la discussion récurrente comme un outil de gouvernance. Par conséquent, les résultats de la discussion récurrente devraient être pris en compte dans les propositions de programme et de budget ainsi que dans d'autres travaux du Conseil d'administration.
8. Le groupe directeur a également examiné la question de la mise en correspondance du thème des études d'ensemble avec celui des discussions récurrentes. Du point de vue du groupe, l'examen de l'étude d'ensemble par la Commission de l'application des normes de la Conférence devrait avoir lieu un an avant la tenue de la discussion récurrente à la session de la Conférence; ce qui en faciliterait l'examen et permettrait de mieux tenir compte des aspects normatifs au cours de la discussion récurrente. A cette fin, il faudrait modifier les modalités actuelles, en vertu desquelles l'étude d'ensemble est présentée l'année de la discussion récurrente. Une réflexion plus approfondie est nécessaire pour déterminer la façon de procéder au mieux à cette modification.
9. De nombreux participants ont fait observer que les rapports établis par le Bureau devraient être plus ciblés. Le rapport sur l'emploi a été jugé volumineux et traitant d'un large éventail de questions de façon structurée. De nombreux intervenants ont toutefois souhaité que les prochaines discussions récurrentes donnent lieu à des rapports beaucoup plus ciblés. Ils ont souligné avec insistance que le rapport doit résulter d'une collaboration qui recouvre les quatre objectifs stratégiques, comme le préconise la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. Il est aussi très important que le rapport soit distribué bien avant la Conférence, de façon à ce que les consultations requises puissent avoir lieu à temps au niveau national.
10. En ce qui concerne les thèmes des futures discussions récurrentes, le groupe directeur a souscrit au thème du dialogue social pour 2013. Les thèmes des années suivantes devront être arrêtés à un stade ultérieur.
11. Enfin, le groupe directeur juge qu'il serait sage de continuer d'examiner les modalités d'organisation des discussions récurrentes et les enseignements qui s'en sont dégagés, étant donné que ce processus est encore récent et qu'il est appelé à évoluer au fil des ans.

## Rapport sur l'exécution du plan de mise en œuvre du suivi de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable

12. Le deuxième point à l'ordre du jour était le «Rapport sur l'exécution du plan de mise en œuvre du suivi de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable». Le document était soumis pour décision.
13. M<sup>me</sup> Patricia O'Donovan, directrice exécutive du Secteur de la gestion et de l'administration, a présenté le document et indiqué qu'il s'agit d'une synthèse des principales mesures prises par le Bureau en relation avec le plan de mise en œuvre. Il s'agit d'un rapport d'activité qui n'a pas pour objectif de faire un point exhaustif de tous les efforts déployés depuis l'adoption du plan de mise en œuvre en mars 2009. Il faut le voir comme un bref tour d'horizon destiné à contribuer à la réflexion du groupe directeur sur les deux questions suivantes: premièrement, a-t-on créé une dynamique suffisante pour recentrer les travaux du Bureau sur des priorités en phase avec les besoins des mandants? Deuxièmement, y a-t-il des signes qui attestent que les méthodes de travail du Bureau ont fondamentalement changé pour tenir compte des quatre objectifs stratégiques qui sont «indissociables, interdépendants et se renforcent mutuellement», comme le préconise la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable.
14. Globalement, les membres du groupe directeur se sont félicités des progrès accomplis, mais ont considéré que des améliorations importantes pouvaient encore être réalisées. Il a été souligné que, pour concrétiser toutes les potentialités de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, l'Organisation dans son ensemble devrait fournir un effort soutenu dans la durée, en tenant compte de l'évolution des conditions économiques et sociales. Il faudrait que le prochain rapport d'activité dresse un tableau plus exhaustif des progrès réalisés à l'échelle du Bureau. Il est également nécessaire de rendre compte des dimensions politiques et stratégiques, outre les aspects techniques exposés dans le rapport à l'examen. En ce qui concerne ces aspects techniques, les membres du groupe ont pris note du nombre accru des travaux intersectoriels menés par le Bureau, mais se sont dits convaincus qu'il faut aller plus loin sur cette voie.
15. L'ampleur de la tâche ne fait pas de doute, comme le montre le nombre des commissions du Conseil d'administration qui traitent de divers aspects du suivi de la Déclaration. Il importe que ces travaux transparaissent dans les discussions sur le programme et budget.
16. Les participants ont exprimé l'espoir que l'adoption par le Conseil d'administration, en novembre 2009, des quatre grandes stratégies de gestion axées sur les résultats, qui correspondent à des engagements fondamentaux énoncés dans le plan de mise en œuvre, débouchera sur une approche plus cohérente aux fins de la réalisation des quatre objectifs stratégiques de l'OIT. Les représentants des travailleurs et les représentants des employeurs ont demandé davantage de concertation et ont souhaité que les mandants soient associés plus étroitement aux travaux de mise en œuvre.
17. L'examen des enseignements tirés des profils de pays pilotes concernant le travail décent visés dans le tableau revêt une grande importance. Il devrait être achevé avant que ces profils soient généralisés à tous les Etats Membres de l'OIT, ce qui ne semble pas réaliste.
18. Les vice-présidents travailleur et employeur ont relevé que, selon le plan de mise en œuvre, il incombe à l'équipe de direction du BIT de conduire les travaux de mise en œuvre de la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. Le Conseil d'administration continuera d'orienter et de contrôler son suivi. L'équipe de direction devra superviser ce processus et définir les attributions et objectifs des départements du

BIT. Un complément d'information sur la façon dont l'équipe de direction s'acquitte de cette mission et de ses obligations aurait été le bienvenu. Le groupe des travailleurs rappelle que, à la suite de l'adoption de la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, il avait demandé la création d'une petite équipe spéciale chargée de coordonner les activités de mise en œuvre à l'échelle du Bureau. Le groupe constate avec regret qu'il n'a pas été donné suite à cette demande.

**19.** Pour conclure sur la question à l'ordre du jour, le Bureau s'est dit conscient que des ajustements seront bien évidemment nécessaires pour répondre aux attentes, et qu'il faudra déployer des efforts plus soutenus et mieux ciblés pour parvenir à accélérer la mise en œuvre de la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et tirer pleinement parti de son potentiel, évolution requise pour mieux satisfaire les besoins des mandants.

**20. *En conclusion, le groupe directeur recommande au Conseil d'administration de prendre note des mesures adoptées à ce jour par le Bureau pour assurer l'exécution du plan et de demander au Bureau de tenir compte des orientations fournies par le groupe directeur sur les priorités de l'action future.***

Genève, le 12 novembre 2010

*Point appelant une décision:* paragraphe 20